

**47<sup>e</sup> réunion du Comité permanent  
2-4 mars 2010**

**Point 5 de l'ordre du jour**

**Exposé sur le Dialogue du Haut Commissaire de 2009  
concernant les personnes relevant de sa compétence en milieu urbain**

- Cet exposé couvre les principales conclusions du troisième Dialogue du Haut Commissaire du 8 au 10 décembre 2009, portant sur les personnes relevant du HCR en milieu urbain ainsi que le suivi proposé. L'information sur l'ensemble du Dialogue est postée sur le site du HCR (<http://www.unhcr.org/pages/4a12a4a26.html>).
- Le Dialogue de 2009 s'est déroulé de la façon suivante :
  - Une Table ronde d'une demi journée des maires sur le thème « Défis humanitaires dans le contexte de l'urbanisation » (8 décembre 2009)<sup>1</sup>. Elle a permis aux maires de 15 villes, représentants de municipalités de 6 villes et représentants de 2 réseaux de villes d'échanger leurs expériences, d'identifier les problèmes spécifiques et de faire des suggestions sur les moyens de les résoudre.
  - Deux jours de discussions interactives (9-10 décembre 2009) composés de séances plénières, de discussions de groupe et trois évènements en marge.
- Un résumé analytique consolidant les conclusions, recommandations et exemples de bonne pratique les plus importants ainsi que des suggestions de mesures à prendre sera prochainement posté sur le site du HCR.
- L'expérience du HCR avec les personnes relevant de sa compétence en milieu urbain n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau est la reconnaissance que de plus en plus largement admise que les villes constituent le théâtre d'opérations humanitaires le plus important. L'urbanisation présente un certain nombre de problèmes au niveau des lois, traditions et cultures des populations prises en charge par rapport à celles des communautés hôtes. Les problèmes sont également différents dans les pays développés et dans les pays en développement. Les besoins de protection de chaque population sont également uniques et les politiques du HCR doivent en tenir compte. Il est également important de reconnaître qu'il y a certains principes communs en cause. Il convient entre autres d'adopter une approche basée sur les droits en matière de stratégies, de politiques et de mesures.
- Pour s'acquitter de façon efficace de son mandat, le HCR s'efforce d'améliorer sa performance en milieu urbain et de recalibrer son approche, en mettant particulièrement l'accent sur les partenariats et en accordant une attention particulière au rôle des autorités locales. Tel est l'objectif de la nouvelle politique du HCR en la matière – politique du HCR concernant la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain – publiée en septembre 2009.
- Le troisième Dialogue sur les défis de protection s'est concentré sur la façon de créer, approfondir et élargir l'espace de protection dans les villes en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR. Cela inclut l'accent mis sur les cadres juridiques, les pratiques

---

<sup>1</sup> Le HCR a organisé une Table ronde en coopération avec le Processus de la Haye sur les réfugiés et la migration. Monsieur Rémy Pagani, Maire de Genève, et Monsieur António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ont coprésidé cette manifestation qui a pris la forme d'un tour de table. Monsieur Pagani a fait un résumé des débats lors de cette Table ronde à la séance d'ouverture du Dialogue et un certain nombre de maires ont participé activement au débat, y compris Monsieur G. Majiwa, Maire de Nairobi, qui a coprésidé l'une des discussions de groupe.

nationales et la reconnaissance des droits où des activités importantes en matière de plaidoyer doivent être effectuées (promotion de la ratification d'instruments internationaux, retrait des réserves et établissement de structures de protection nationales).

- Deux observations ont été maintes fois réitérées. Tout d'abord, il est important d'éviter de créer des structures parallèles pour fournir les services et l'assistance, particulièrement dans les domaines des abris, de l'éducation et de la santé. Deuxièmement, un partage de la charge efficace est crucial dans ce processus. Les acteurs humanitaires et du développement doivent se réunir de façon plus significative. Alors que le HCR n'est pas un acteur du développement, il doit exercer un rôle de catalyseur et de plaidoyer pour aider à promouvoir une perspective orientée vers le développement parmi les pays donateurs.
- Les délibérations ont souligné l'importance de l'attitude des populations locales dans la lutte contre la xénophobie. Elles ont également souligné la nécessité d'assurer une réponse adéquate aux comportements inacceptables tels que le trafic humain, le viol et d'autres violations des droits humains. S'il est crucial de se montrer sévère concernant les activités criminelles, il est tout aussi important de se montrer efficace dans la protection des victimes.
- De nombreux participants ont commenté l'enregistrement, l'établissement de papiers et la détermination du statut de réfugié. Dans ces discussions, le HCR a souligné que les populations relevant de sa compétence, de par leur nature, cherchent à satisfaire leurs intérêts. Si par exemple ils considèrent que l'enregistrement présente un danger et aucun avantage, ils ne le feront pas. Il est donc vital de veiller à ce que ces processus soient vus comme utiles par ceux pour lesquels ils ont été conçus.
- On a également discuté de l'espace de protection. L'espace de protection comporte un aspect important : l'accès à l'information, l'accès aux filets de sécurité, l'accès aux services de base permettant aux réfugiés et aux déplacés de satisfaire leurs besoins essentiels ainsi qu'un accès à l'autonomie – formation, possibilités d'emplois et micro-crédits.
- Le HCR prendra un certain nombre de mesures pour assurer le suivi du Dialogue :
  - Réviser la politique du HCR en matière de réfugiés urbains pour tenir compte du débat dynamique au cours du Dialogue et des points précieux soulevés par les participants.
  - Plaider conjointement avec le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les droits humains des déplacés internes, afin qu'un accord soit conclu au sein de la communauté humanitaire dans son ensemble sur une approche politique commune pour les personnes déplacées de l'intérieur se trouvant en milieu urbain et non pas dans les camps.
  - Choisir cinq villes pilotes où le HCR peut déployer un effort spécial afin d'engager les partenaires dans la mise en œuvre de la politique de septembre 2009.
  - Mener à bien des évaluations en temps réel sur ces sites pilotes pour identifier les bonnes pratiques pouvant être appliquées au cours de l'application de cette politique en 2011.
  - Réunir et partager des exemples de bonne pratique en coopération avec les partenaires.
  - Suite à la phase de développement, intégrer graduellement la nouvelle politique concernant les réfugiés urbains dans les programmes du HCR en s'efforçant d'améliorer sans cesse la performance du HCR.